

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-124

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2021

Sommaire

DDFIP de la Vienne /

86-2021-07-12-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers (1 page)

Page 3

DDFIP de la Vienne

86-2021-07-12-00001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du
service de la publicité foncière et de
l'enregistrement de Poitiers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VIENNE
11 RUE RIFFAULT – BP 549
86020 POITIERS CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers

La Directrice départementale des finances publiques de la Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DDFIP-11 du 5 juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Vienne ;

Arrête :

Article 1 :

Le service de publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers (SPFE 1), 15 rue de Slovénie à Poitiers, relevant de la Direction départementale des finances publiques de la Vienne sera exceptionnellement fermé au public le vendredi 16 juillet 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Poitiers, le 12 juillet 2021

Par délégation de la Préfète,

La Directrice départementale des finances
publiques de la Vienne

Mylène ORANGE-LOUBOUTIN